



RÈGLES DE VIE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2026-2027

22, rue de l'Acadie, Gatineau (Québec) J8T 6G8
Téléphone : (819) 568-7861 Télécopieur : (819) 246-0591
Service de garde : (819) 568-4446

Approuvé au conseil d'établissement du 16 juin 2026

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

PRIMAIRE

JUILLET 2026				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31
É : 1 Ens : 5				

AOÛT 2026				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31 ¹				
É : 20 Ens : 21				

SEPTEMBRE 2026				
L	M	M	J	V
	1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵
7	8 ¹	9 ²	10 ³	11 ⁴
14 ⁵	15 ¹	16 ²	17 ³	18
21 ⁴	22 ⁵	23 ¹	24 ²	25 ³
28 ⁴	29 ⁵	30 ¹		
É : 19 Ens : 21				

OCTOBRE 2026				
L	M	M	J	V
			1 ²	2 ³
5	6 ⁴	7 ⁵	8 ¹	9 ²
12	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16
19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23
26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵
É : 20 Ens : 21				

NOVEMBRE 2026				
L	M	M	J	V
2 ¹	3 ²	4 ³	5 ⁴	6 ⁵
9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13
16 ⁵	17 ¹	18 ²	19 ³	20 ⁴
23 ⁵	24 ¹	25 ²	26 ³	27
30 ⁴				
É : 19 Ens : 21				

DÉCEMBRE 2026				
L	M	M	J	V
	1 ⁵	2 ¹	3 ²	4 ³
7 ⁴	8 ⁵	9 ¹	10 ²	11 ³
14 ⁴	15 ⁵	16 ¹	17 ²	18 ³
21	22	23	24	25
28	29	30	31	
É : 14 Ens : 14				

JANVIER 2027				
L	M	M	J	V
				1
4	5 ⁴	6 ⁵	7 ¹	8 ²
11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ¹	15 ²
18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ¹	22
25 ²	26 ³	27 ⁴	28 ⁵	29 ¹
É : 18 Ens : 20				

FÉVRIER 2027				
L	M	M	J	V
1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ¹
8	9 ²	10 ³	11 ⁴	12 ⁵
15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19
22 ⁵	23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴
É : 18 Ens : 20				

MARS 2027				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8 ⁵	9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴
15 ⁵	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴
22 ⁵	23 ¹	24 ²	25 ³	26
29	30 ⁴	31 ⁵		
É : 16 Ens : 16				

AVRIL 2027				
L	M	M	J	V
			1 ¹	2 ²
5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ¹	9 ²
12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15 ¹	16
19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ¹
26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30
É : 20 Ens : 22				

MAI 2027				
L	M	M	J	V
3 ¹	4 ²	5 ³	6 ⁴	7 ⁵
10 ¹	11 ²	12 ³	13 ⁴	14 ⁵
17 ¹	18 ²	19 ³	20 ⁴	21
24	25 ⁵	26 ¹	27 ²	28 ³
31 ⁴				
É : 19 Ens : 20				

JUIN 2027				
L	M	M	J	V
	1 ⁵	2 ¹	3 ²	4 ³
7 ⁴	8 ⁵	9 ¹	10 ²	11
14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ¹	18 ²
21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24	25
28	29	30		
É : 16 Ens : 20				

Début de l'année scolaire : 25 août 2026
 Fin de l'année scolaire : 29 juin 2027
 Journée pédagogique utilisée
 en cas de fermeture pour force majeure : 30 avril 2027

180 journées de classe pour les élèves
 200 journées de travail pour les enseignants

- Congé pour élèves et pour le personnel
- Journée péd. Régionale
Congé pour élèves
- Journée péd. locale pour tous
Congé pour élèves
- P Journée péd. locale Primaire
Congé pour élèves

HORAIRE DE LA JOURNÉE

HEURE D'ARRIVÉE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE	
PRÉSCOLAIRE (Petite cour du préscolaire près du stationnement) Les élèves marcheurs du préscolaire doivent être accompagnés d'un adulte le matin et le midi.	PRIMAIRE (Cour d'école) Les élèves pourront rester à l'intérieur en cas de froid excessif (-28°C ou moins) ou de pluie abondante.
Matin : à 8 h 37 (arrivée à la cloche, aucune surveillance)	Matin : 8 h 25 à 8 h 40
Midi : 12 h 55 (arrivée à la cloche, aucune surveillance)	Midi : 12 h 50 à 12 h 55
HORAIRE DES CLASSES	
PRÉSCOLAIRE (4 ans et 5 ans)	PRIMAIRE
Avant-midi : 8 h 37 à 11 h 35	Avant-midi : 8 h 40 à 11 h 35
Dîner : 11 h 40 à 12 h 55	Dîner : 11 h 40 à 12 h 55
Après-midi : 12 h 55 à 14 h 55	Après-midi : 12 h 55 à 15 h 50
Départ : 15 h	Départ : 15 h 55
RÉCRÉATIONS (PRIMAIRE)	
Avant-midi : 10 h 18 à 10 h 33 Après-midi : 14 h 33 à 14 h 48	
HORAIRE DE LA BRIGADE SCOLAIRE	
➤ Pour leur sécurité, les élèves doivent traverser les rues durant ces périodes. ➤ Lors de temps froids (-28°C ou moins), le service de brigade est réduit de cinq minutes. ➤ Lors d'avertissement de froid extrême, les brigadiers juvéniles ne sont pas présents. ➤ Si le transport scolaire est annulé en raison de la température, la brigade scolaire est aussi annulée lors de cette journée.	
Matin : 8 h 25 à 8 h 40 Midi : 11 h 35 à 11 h 45 et 12 h 43 à 12 h 53 Fin de la journée : 15 h 50 à 16 h	
HORAIRE DE L'ADMINISTRATION	
Avant-midi : 8 h à 11 h 40	Après-midi : 12 h 40 à 16 h

1. Absence d'un élève

- Informer l'école

Il est obligatoire d'informer le secrétariat de l'école pour motiver l'absence de votre enfant.

- Appeler au 819 568-7861
- Via Clic école

Les parents dont l'enfant fréquente le service de garde doivent également les informer au numéro suivant 819 568-4446.

* Si les parents jugent que l'état de santé de leur enfant ne lui permet pas d'aller dehors, l'élève doit demeurer à la maison. Les seules exceptions se limiteront aux enfants qui ont un certificat médical.

2. Retard d'un élève ou départ avant la fin des classes et dîner à l'extérieur de l'école

2.1 Retard d'un élève

Lorsque votre enfant est en retard, il doit obligatoirement être accompagné d'un parent au secrétariat. Si l'élève entre seul, le retard sera considéré comme non motivé.

2.2 Départ pendant les heures de classe

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de classe, sauf à la demande écrite des parents transmise avant 9 h le matin.

En cas de départ avant la fin des classes :

La personne responsable doit :

1. Se présenter au secrétariat ;
2. S'identifier et attendre l'arrivée de l'enfant ;
3. Signer le registre de départ.

Il est fortement recommandé de planifier les rendez-vous médicaux ou autres à l'extérieur des heures de classe et de ne retirer votre enfant de l'école qu'en cas de nécessité.

2.3 Changement exceptionnel du départ en fin de journée

Si, de manière exceptionnelle, le départ de votre enfant en fin de journée diffère de l'habituel (ex. : vous venez le chercher alors qu'il prend normalement l'autobus), vous devez en aviser par écrit l'enseignant et le secrétariat avant 9 h.

Cette mesure vise à assurer la sécurité de votre enfant et à éviter toute confusion. Si ce changement concerne également le service de garde, la technicienne en milieu scolaire doit recevoir la même communication écrite au même moment.

2.4 Dîner à l'extérieur de l'école (de façon exceptionnelle)

Si vous souhaitez exceptionnellement que votre enfant, qui dîne normalement à l'école, prenne son dîner à l'extérieur, vous devez aviser par écrit, avant 9 h, l'enseignant, le service de garde et le secrétariat.

Cela permet d'assurer une supervision adéquate et de prévenir toute confusion durant la période du dîner.

3. Retards fréquents

Nous favorisons la présence des élèves à l'école à l'heure prévue.

Conséquences possibles aux retards fréquents :

- Reprise de temps (aux récréations, avant ou après les heures d'école, lors des journées pédagogiques)
- Appel aux parents
- Rencontre avec la direction
- Autres

4. Tournoi, voyage ou absence autre que médicale

- Aviser l'école le plus tôt possible.

*Les parents prennent l'entière responsabilité de cette décision et des répercussions sur la réussite scolaire de leur enfant. De plus, l'enseignant n'est pas dans l'obligation de préparer des travaux.

5. Débarcadère d'autobus

- Seuls les autobus et les berlines sont permis dans le débarcadère, et ce, en tout temps. La voie doit demeurer libre pour les pompiers.

6. Rejoindre mon enfant durant les heures de classe

- Seuls les messages urgents seront transmis aux élèves en cours de journée (ex. : maladie grave, accident, force majeure).

7. Bienséance

- Les élèves du primaire doivent s'adresser aux intervenants en employant le vouvoiement, monsieur ou madame et le prénom ou le nom de famille (ex. : Bonjour Mme Leclair).
À noter que les membres du personnel sont responsables de choisir s'ils préfèrent que les élèves utilisent le prénom ou le nom de famille.
- Les élèves doivent s'adresser de façon respectueuse envers les intervenants.

8. Communication-école-parents lors d'écart de conduite

Lorsque nous notons un écart de conduite relative aux comportements et que nous jugeons qu'il est nécessaire, une communication est faite avec les parents. L'application Clic École peut aussi être utilisé pour communiquer des observations ou des interventions. Un appel peut aussi être fait aux détenteurs de l'autorité parentale.

9. Gestes de violence

- Aucun geste de violence ne sera toléré à l'école.

Conséquences possibles aux gestes de violence :

- Avis écrit et/ou appel aux parents
- Geste réparateur
- Suspension interne (dans un autre groupe ou au centre d'intervention et de prévention)
- Suspension externe
- Marcher sur la cour avec un intervenant lors des récréations
- Autres

10. Bris de matériel

- En cas de bris, de perte ou de vol de matériel, le coût du remplacement sera imputé aux parents.

11. Règles de fonctionnement dans les locaux d'enseignement

- Il revient à l'enseignant de déterminer les règles de fonctionnement de sa classe afin d'établir un climat propice à l'apprentissage.

12. Saine alimentation

- En lien avec la politique sur les saines habitudes de vie, nous privilégions les collations santé, par exemple :
 - Les légumes
 - Les fruits
 - Les produits laitiers
 - Les jus de fruits à 100%
- Les breuvages et les collations sont interdits sur la cour d'école. La gomme et les bonbons sont interdits en tout temps.

*Toutefois, lors d'une activité spéciale, il se pourrait que votre enfant reçoive une collation spéciale. Si vous avez des restrictions, vous devez en aviser l'enseignant par écrit.

- Considérant les allergies sévères, les aliments suivants sont interdits :
 - Les arachides
 - Les noix
 - Et tous les dérivés de ces aliments (breuvages, barres, etc.)

13. Santé

- Allergies
Toute allergie sévère doit être déclarée à l'école afin d'établir un plan de soin approprié avec l'infirmière dès le début de l'année.

Approuvé par le CÉ, 16 juin 2026

- Fiche santé
À compléter pour tous les élèves. Il est important de nous aviser le plus tôt possible de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence. Tout changement dans l'état de santé de votre enfant doit être signalé à l'école.
- Médicaments à administrer à l'école
Toutes ces conditions doivent être réunies afin que nous puissions administrer un médicament à l'école :
 - Prescrit par un médecin
 - Formulaire d'autorisation complété par le parent
 - Médicament dans le contenant original avec l'étiquette de la pharmacie

14. Tenue vestimentaire

- Les chaussures ou espadrilles pour l'intérieur sont obligatoires.
- Les chaussures ou bottes pour l'extérieur sont obligatoires, selon la saison.
- Le port du chapeau, de la tuque, du bandeau ou de la casquette n'est pas permis en classe.

*Le jugement d'une tenue non appropriée demeurera à la discrétion de la direction et le parent sera contacté s'il y a lieu.

Pour les jours de pluie

- Prévoir des vêtements de pluie (ex. : bottes imperméables, parapluie, etc.)

* Les élèves pourront aller à l'extérieur lors des récréations même s'il pleut, sauf en cas de pluie abondante.

Pour l'éducation physique

- Paire d'espadrilles de sport (semelle non marquante) que l'enfant peut attacher seul.
- Tenue sportive.

Vêtements de rechange

- Fournir des vêtements de rechange identifiés au nom de votre enfant.

15. Droits à la protection

- AUCUN parent ne peut circuler sur la cour d'école de 6 h 45 à 17 h 30.
- AUCUN parent ou visiteur ne peut circuler dans l'école sans passer par le secrétariat.
- AUCUN animal n'est permis sur le terrain de l'école. (À l'exception des projets éducatifs ou animaux thérapeutiques).

16. Situation de crise / Protocole d'urgence

- Tenter de calmer l'enfant dans un délai raisonnable.
- Appeler les parents aux numéros fournis. Si l'autorité parentale ne répond pas, appeler le contact d'urgence au dossier de l'élève.
- Communiquer avec la sécurité publique ou les ambulanciers (au besoin).
- Communiquer avec le Directeur de la Protection de la Jeunesse (au besoin).
- Si le personnel juge que l'enfant n'est pas disposé, ce dernier ne pourra pas quitter seul ou en transport scolaire. Il est attendu que le parent se présente rapidement à l'école ou désigne une personne pour venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.

*Les intervenants pourraient recourir à des mesures contraignantes lorsque la sécurité de l'élève ou des autres personnes est compromise. Il s'agit d'une mesure de dernier recours.

17. Mesures préventives aux situations d'urgence ou forces majeures

- Seront revus avec les élèves chaque année :
 - Plan d'évacuation
 - Exercices d'évacuation
 - Exercices de confinement

18. Fermeture imprévue de l'école en cas de forces majeures

- Les parents sont responsables d'indiquer à leur enfant l'endroit où il doit se rendre.
- Les enseignants sont responsables de s'assurer :
 - Que chaque élève sache où il doit se rendre (selon l'endroit indiqué sur la fiche santé) ;
 - Que l'élève qui voyage par transport scolaire attende l'autobus, à moins que ses parents ne viennent le chercher.

19. Objets personnels, cellulaires et appareils électroniques

19.1 Il est interdit d'apporter des jouets, des appareils électroniques ou des objets personnels de la maison.

19.2 Conformément à la directive émise par le ministre de l'Éducation, l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, des montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. **Il est interdit d'apporter cellulaire, écouteurs, montre intelligente ou autres appareils mobiles personnels à l'école.** Si un élève est pris à défaut, l'appareil sera confisqué et le parent devra se présenter au secrétariat pour le récupérer.

20. Bicyclette et trottinette

- L'utilisation est interdite sur le terrain de l'école.
- Elles doivent être barrées à l'extérieur de l'école.
- Toutefois, les trottinettes pliables et les planches à roulettes peuvent être apportées à l'intérieur de l'école uniquement afin d'y être rangées de façon sécuritaire à l'endroit désigné.

Les patins à roues alignées sont interdits à l'école.

*Les seules trottinettes autorisées sont les trottinettes pliables, et ce, uniquement pour le rangement à l'intérieur de l'école

*L'école n'est pas responsable en cas de vol, de bris ou de perte.

21. Premiers soins

1. En cas de légers symptômes (rhume, maux de tête, maux de ventre) :

- 1.1 Les premiers soins sont dispensés à l'école.
- 1.2 Si le malaise persiste, les parents sont appelés et l'élève est retourné à la maison.
- 1.3 L'école ne fournit aucun médicament.

2. En cas de fièvre et/ou de vomissement :

- 2.1 Si l'élève a ces symptômes, les parents sont appelés et l'élève est retourné à la maison. Il est attendu que le parent se présente rapidement à l'école ou désigne une personne pour venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais, afin d'assurer son confort et de limiter la propagation des microbes.

3. En cas d'un accident mineur (coupures mineures, éraflures, etc.) :

- 3.1 Les premiers soins sont dispensés à l'école.
- 3.2 Au besoin, nous tenterons de rejoindre les parents pour connaître leurs intentions.

4. En cas d'un accident majeur :

- 4.1. Les premiers soins sont dispensés à l'école.
- 4.2. Nous tenterons de rejoindre les parents ou les contacts d'urgence.
- 4.3. Si les parents ne peuvent être rejoints, l'école décidera du transport de l'élève vers le Centre hospitalier de Gatineau et en informera les parents ultérieurement. En tout temps, le coût du transport par ambulance est imputé aux parents.

22. Stationnement réservé au personnel de l'école

- Il est interdit aux élèves de circuler dans le stationnement.

- Les parents doivent utiliser les espaces pour visiteurs lors d'une visite de courte durée.
- Seuls les détenteurs d'une vignette du CSSD peuvent stationner leur voiture dans le stationnement.
- À compter de 8 h 25, 11 h 35, 12 h 43 et 15 h 50, dès la présence des brigadiers, vous ne pouvez pas entrer dans le stationnement.
- Le stationnement est strictement réservé au personnel détenteur d'une vignette. Les parents peuvent stationner dans les rues avoisinantes et reconduire leur enfant au service de garde ou à la cour du préscolaire.

23. Cybercitoyenneté, cybersécurité et communications électroniques

- L'école La Source accorde une grande importance à la cybercitoyenneté et voit à l'application des politiques du Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD) relatives à cet élément. Nous vous invitons à consulter la Politique sur la cybercitoyenneté et la cybersécurité (50-45-01) ainsi que la Politique sur les communications électroniques et leur usage (50-23-01) en vous rendant sur le site internet du CSSD à l'adresse suivante : www.cssd.gouv.qc.ca.
- Toute utilisation des ressources technologiques du centre de services de Draveurs à des fins non autorisées ou illégales est strictement interdite. L'élève qui contrevient aux dispositions de cette politique ou aux directions et règles émises par le centre de services scolaire des Draveurs pour en assurer l'application, peut faire l'objet de pénalités et de sanctions par les lois et règlements pertinents et (...) des mesures disciplinaires prévues par l'école.

24. Club des petits déjeuners

- Au début de l'année, tous les élèves recevront l'information et pourront s'inscrire.
- Bénévoles : N'hésitez pas à vous impliquer !
- Les marcheurs du primaire qui déjeunent au club doivent arriver à 8 h 20. Le club du petit déjeuner ferme à 8 h 35.

25. Service de garde

- Des renseignements peuvent vous être fournis sur demande par la technicienne en milieu scolaire.
 - Téléphone : (819) 568-4446
 - Courriel : sg-source@cssd.gouv.qc.ca
 - Heures d'ouverture : 6 h 45 à 17 h 30

L'intimidation est une agression, pas un conflit.

INTIMIDATION ET VIOLENCE

CONFLIT OU CHICANE N'ÉGALE PAS INTIMIDATION

Conflit : Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants.

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012.

VIOLENCE

« Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » Art. 13, LIP 2012.

LES ÉLÈVES PEUVENT TOUJOURS SE CONFIER AUPRÈS DES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE.

FAÇONS DE DÉNONCER

1. Communiquer rapidement avec l'école par courriel ou appel téléphonique
2. Écrire un courriel à l'adresse suivante : jedenonce-lasource@cssd.gouv.qc.ca.
3. Demander une rencontre avec l'intervenant concerné ou la direction.

Comportements attendus

Ayant une approche de soutien aux comportements positifs, voici les comportements attendus à notre école :

 ENTRAIDE	PARTOUT ET EN TOUT TEMPS 1. Je demande de l'aide au besoin. 🤝 2. Je prends soin du matériel et je le range au bon endroit. 🧹 3. J'utilise mes forces pour aider les autres. 4. J'encourage et je félicite les autres. 👍 5. J'essaie de trouver une solution positive et pacifique à mes problèmes. ☺	 RESPECT	PARTOUT ET EN TOUT TEMPS 6. Je respecte l'adulte et mes pairs dans mes paroles et mes gestes. 🗣️ 7. Je garde mon environnement propre. 🧹 8. J'adopte le niveau de voix approprié. 🗣️ 9. Je respecte les règles de vie et les mesures de sécurité. ⚠️ 10. Je suis ponctuel et je respecte l'horaire. 🕒 11. J'apporte seulement le matériel permis. 📁 12. Je m'assure d'être à l'endroit désigné par l'adulte. 🚶
 OUVERTURE D'ESPRIT	PARTOUT ET EN TOUT TEMPS 13. J'accepte le rythme et les habiletés de mes camarades. 🧠 14. Je respecte les différences. 🌟 15. J'ai une attitude positive et je persévère. 😊	 ENTRAIDE	CLASSE 1. Je participe aux tâches et aux responsabilités de la classe. 🌟 2. J'aide mes camarades. 🤝
 RESPECT	CLASSE 3. Je lève la main pour demander le droit de parole et j'attends mon tour. 🙋 4. J'écoute la personne qui parle. 👂 5. Je demeure à mon espace de travail. 🚶	 OUVERTURE D'ESPRIT	CLASSE 7. J'accepte qu'on m'aide. 🤝
 ENTRAIDE	CORRIDORS 1. J'utilise le ton de voix approprié. 🗣️ 🗣️ Heure de cours : je suis en silence (voix rouge). Entrée et sortie : je chuchote (voix jaune). 2. Je circule à droite en marchant. 🚶 3. Je change mes chaussures et je les porte dans mes pieds. 👟 4. Je demeure à mon casier. 📦 5. Je garde mon matériel dans mes mains. 🙋	 RESPECT	CORRIDORS 1. Je range mes effets personnels au bon endroit et je garde mon espace propre. 🧹 2. Je rapporte aux objets perdus ce que je trouve et qui ne m'appartient pas. 🍃

OUVERTURE
D'ESPRIT

CORRIDORS

8. J'accepte que certains élèves aient une routine différente de la mienne.



ENTRAIDE

GYMNASE

1. J'encourage les autres et je valorise les réussites sportives de mes camarades.



RESPECT

GYMNASE

2. J'effectue la routine d'entrée prévue. 
3. J'ai un bon esprit sportif. 
4. Je respecte les règles du jeu. 
5. J'écoute et je suis les consignes de l'enseignant. 
6. Je porte des chaussures appropriées et bien attachées. 
7. J'utilise ma voix verte. 



OUVERTURE
D'ESPRIT

GYMNASE

8. Je participe activement aux activités proposées. 
9. J'inclus les autres dans mes jeux. 



ENTRAIDE

SERVICE DE GARDE

1. À la cloche, je me rends calmement au local désigné pour les présences. 
2. À la demande de mon éducatrice, je cesse de jouer, je range mon jeu et je me prépare. 
3. Je quitte la classe avec tous mes effets personnels requis. 
4. J'offre mon aide. 



RESPECT

SERVICE DE GARDE

5. J'ai des jeux et des discussions appropriés. 
6. J'utilise uniquement l'espace qui m'est assigné. 
7. J'ai de bonnes manières. 
8. J'utilise le ton de voix demandé ou affiché. 



OUVERTURE
D'ESPRIT

SERVICE DE GARDE

9. Je participe positivement aux choix d'activités proposées. 



ENTRAIDE

TOILETTES

1. Je garde mon environnement propre. 



RESPECT

TOILETTES

2. Je suis en silence (voix rouge). 
3. Je me lave les mains avec du savon. 
4. Je retourne en classe sans tarder. 



OUVERTURE
D'ESPRIT

TOILETTES

5. Je respecte l'intimité des autres et la mienne. 



ENTRAIDE 	AUTOBUS 1. Je libère le passage et garde mes pieds devant moi. 🚶	AUTOBUS 2. À la cloche, je prends ma voix jaune et je me dirige à l'endroit assigné. 🔔 3. J'attends le signal du surveillant pour marcher vers l'autobus. Dans l'autobus : 4. J'attends mon tour pour entrer et je me dirige directement à l'endroit assigné. 5. Je reste assis jusqu'à la fin du trajet 🚶 6. Je mets mon sac sur moi. 🎒 7. J'ai des discussions et un comportement appropriés. 8. Je salue et remercie le chauffeur. 9. J'utilise ma voix verte. 🗣️
OUVERTURE D'ESPRIT 	AUTOBUS 10. J'apprends à connaître les personnes autour de moi. ✨	RASSEMBLEMENT 1. J'attends le signal pour me lever et quitter. 🔔
RESPECT 	RASSEMBLEMENT 2. Je me déplace calmement dans ma zone. 🚶 3. Je m'assois correctement pour ne pas cacher les autres. 🧑 4. Je reste calme dans la zone assignée à mon groupe. 🗣️	RASSEMBLEMENT 5. Je porte attention à la présentation. 👂
ENTRAIDE 	COUR D'ÉCOLE 1. J'arrête de jouer immédiatement au son de la cloche et je prends mon rang rapidement. 🔔 2. À la fin de journée et au dîner, je quitte la cour d'école et j'attends les personnes à l'endroit désigné. 🕒 3. Je règle mes conflits de façon pacifique. 🤝	COUR D'ÉCOLE 4. Je respecte les règles et l'horaire des espaces de jeux. 🕒 5. Je partage les espaces de jeux avec les autres. ✨
OUVERTURE D'ESPRIT 	COUR D'ÉCOLE 6. J'accueille les autres dans mes jeux collectifs malgré les habiletés différentes de chacun et je garde un bon esprit sportif. ✨	BIBLIOTHÈQUE ET AGORA 1. Je recommande un livre à un camarade. 😊 2. Je partage l'espace et le mobilier. ✨

RESPECT BIBLIOTHÈQUE ET AGORA 3. J'utilise l'espace qui m'est assigné. 📖 4. Je chuchote (voix jaune). 🗣️ 5. Je remets mes livres à temps et en bon état. 🕒 6. Je range mon livre au bon endroit et j'utilise une règle. 📏	OUVERTURE D'ESPRIT BIBLIOTHÈQUE ET AGORA 7. Je m'ouvre à différents types de lecture. 📖 8. J'accepte le rythme et les habiletés de mes camarades. ⭐
ENTRAIDE LOCAUX DE REPAS 1. Je mange le contenu de ma boîte à goûter et je rapporte ce qui reste à la maison. 🍽️	RESPECT LOCAUX DE REPAS 2. J'utilise uniquement l'espace qui m'est assigné. 📏 3. J'ai de bonnes manières. 🍴 4. Je trie mes ordures adéquatement. 🗑️ 5. J'utilise ma voix verte. 🗣️ 6. Je garde mon espace propre. 🧹
OUVERTURE D'ESPRIT LOCAUX DE REPAS 7. J'accepte les choix alimentaires des autres élèves sans jugement. 🍽️	ENTRAIDE ENTREPÔT 1. À la demande et sous la supervision de l'adulte, je peux accéder à l'entrepôt. 👍
RESPECT ENTREPÔT 2. Je range le matériel au bon endroit. 🗑️	ENTRAIDE CENTRE DES APPRENTISSAGES 1. J'offre mon aide. 🤝
RESPECT CENTRE DES APPRENTISSAGES 2. Je collabore avec l'adulte. 😊 3. J'utilise adéquatement les outils mis à ma disposition. 👍 4. Je prends soin du matériel. 🍴	ENTRAIDE LOCAL SENSORIEL 1. Je me concentre sur ma situation uniquement. 🧘

RESPECT

LOCAL SENSORIEL



- J'enlève mes souliers avant d'entrer et je porte des bas. 
- Je chuchote avec l'adulte (voix jaune). 
- Je collabore avec l'adulte. 
- J'utilise adéquatement les outils mis à ma disposition. 

OUVERTURE D'ESPRIT

LOCAL SENSORIEL



- J'utilise les outils qu'on me propose pour faire une introspection et planifier mon retour. 

ENTRAIDE

LOCAL CIP



- Je me concentre sur ma situation uniquement. 

RESPECT

LOCAL CIP



- Je collabore avec l'adulte. 
- J'utilise adéquatement les outils mis à ma disposition. 

OUVERTURE D'ESPRIT

LOCAL CIP



- J'utilise les outils qu'on me propose pour faire une introspection et planifier mon retour. 

Lors d'un écart de conduite ou d'un manquement au comportement attendu, différentes interventions sont possibles et des mesures d'aide peuvent être mises en place.

INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POSSIBLES	MESURES D'AIDE
- Avertissement verbal - Communication aux parents (agenda, téléphone, lettre) - Confiscation d'objets - Geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service, lettre d'excuse) - Perte de privilège - Perte d'activité spéciale ou de sortie - Rencontre avec les parents - Reprise du temps perdu (retenue, après l'école ou journée pédagogique) - Retrait de la classe ou de quelque chose qui me plaît - Travail dans une autre classe - Retrait dans une autre classe - Suspension à l'interne * - Suspension à l'externe*	- Accompagnement, par un adulte, de l'élève qui accomplit un geste réparateur - Centre d'aide - Contrat - Écrire un message d'excuses - Élaboration d'un plan d'intervention - Évaluation des conséquences de ses actes - Feuille de route - Récréation guidée - Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes (CISSSO, DPJ, etc.) - Rencontre avec les parents - Rencontre régulière soit avec l'enseignant ou une personne-ressource - Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève - Suivi avec l'élève - Suivi avec les parents

***Selon la gravité de l'acte, la direction se réserve le droit de suspendre immédiatement un élève, et ce, pour le temps jugé nécessaire.**

Nous avons pris connaissance des règles de vie de l'école envoyées par courriel le 31 août 2026 et nous nous engageons à les respecter.

Nom, prénom de l'élève : _____

Classe : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature des parents : _____ Date : _____

Les poux existent depuis toujours et ils ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux et il est possible de réduire leur transmission.

Des gestes simples pour prévenir

Demandez à votre enfant d'éviter de partager avec des amis les peignes, brosses à cheveux, barrettes, chapeaux, tuques, bandeaux, foulards ou autres items du genre. On peut aussi attacher les cheveux longs. Des gestes simples pour réduire les risques de contagion.

Gardez l'œil ouvert

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à votre pharmacie) et prenez l'habitude d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de détecter et traiter rapidement les enfants atteints et ainsi limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux.

Encore des lettres...

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux. Prenez le temps de bien les lire et de suivre les recommandations qui vous seront faites.

Votre collaboration est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Pour en savoir plus, vous pouvez demander les documents au secrétariat de votre école.